



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 28/10/2025

Publication :  
le 07/11/2025

**Délibération n° D-2025-349**

Travaux d'aménagement secteur Hôtel de Ville, secteur Denfert  
Rochereau et boulevard Main - Commission de Règlement  
Amiable - Propositions d'indemnisations

**Président :**  
**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Sérgolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Madame NADAL Aurore

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Baptiste DAVID.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2025**

Délibération n° D-2025-349

### **Pôle Ingénierie Technique**

### **Travaux d'aménagement secteur Hôtel de Ville, secteur Denfert Rochereau et boulevard Main - Commission de Règlement Amiable - Propositions d'indemnisations**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal en sa séance du 9 décembre 2024 a approuvé la création d'une Commission de règlement amiable pour les travaux d'aménagement sur les sites suivants :

- secteur Hôtel de Ville : rue du Palais, rue Jeanne d'Arc, place des Tribunaux ;
- secteur Denfert Rochereau : rue Pluviault, place de Strasbourg, rue Chabot, rue Jules Ferry, rue Brémaudière (entre la rue Jules Ferry et la rue Maréchal Leclerc) ;
- boulevard Main : giratoire, allée Dunant, place du Port, aire de retournement du Moulin du Roc.

Lors de sa séance du 14 mars 2025, la Commission de règlement amiable s'est réunie afin d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice.

La Commission s'est réunie le 26 juin 2025 afin d'examiner les premières demandes d'indemnisation qui ont été approuvées par le Conseil municipal du 22 septembre 2025.

La Commission s'est réunie à nouveau le 12 septembre 2025 afin d'examiner les demandes d'indemnisation.

#### **Concernant les travaux du secteur Hôtel de Ville :**

- L'entreprise SARL DU PALAIS située 4 rue du Palais, a déposé une demande.  
Considérant la perte de chiffre d'affaires constatée de l'enseigne sur la période considérée, la commission propose une indemnité à hauteur de 1 313 euros.

- L'entreprise NUAGE CROQUANT située 9 rue de l'Hôtel de Ville, a déposé une demande.  
Constatant l'absence de preuve d'un préjudice rapportée, la Commission ne propose pas d'indemnisation.

#### **Concernant les travaux du secteur Denfert Rochereau :**

- L'entreprise SAS NIORT DISTRIBUTION INTERMARCHÉ située 11 rue Jules Ferry, a déposé une seconde demande.  
Considérant la perte de chiffre d'affaires constatée de l'enseigne sur la période d'avril 2025 à août 2025, la commission propose une indemnité à hauteur de 21 973 euros.

- L'entreprise LE PETIT TALMEUNIER située 15 rue Pluviault, a déposé une demande.  
Considérant la perte de chiffre d'affaires constatée de l'enseigne sur la période considérée, la commission propose une indemnité à hauteur de 15 355 euros.

- L'entreprise Le CELTIC située 9 rue Pluviault, a déposé une demande.  
Considérant la perte de chiffre d'affaires constatée de l'enseigne sur la période considérée, la commission propose une indemnité à hauteur de 15 783 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- arrêter le principe d'une indemnisation aux demandes ci-dessus selon les propositions de la Commission de règlement amiable ;
- approuver la convention d'indemnisation à passer avec chacun des commerçants à indemniser ;
- autoriser la signature des conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

**Aurore NADAL**

Le Président de séance

**Jérôme BALOGE**